

DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

**MONSIEUR L'AMBASSADEUR CHEIKH NIANG,
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE
DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

**DÉBAT PUBLIC
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,
NOTAMMENT SUR LA QUESTION PALESTINIENNE**

New York, 24 octobre 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien remercie le Brésil pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et témoigne sa reconnaissance pour le compte rendu de **M. Tor Wennesland**, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le Comité félicite également le Secrétaire général, **M. António Guterres**, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour répondre à la crise que nous traversons.

Au fil des ans, nous avons à plusieurs reprises mis en garde contre la situation intolérable dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Sans horizon politique et dans un contexte de violations incessantes des droits humains, la détérioration de la situation et son escalade deviennent inévitables. Toutefois, le Conseil de sécurité demeure incapable de mettre un terme au massacre et de protéger la vie des populations civiles, comme en témoigne malheureusement le veto de la semaine dernière.

Le 7 octobre, j'ai publié une déclaration condamnant les meurtres et les blessures infligés à des centaines de civils en Israël et nous avons

condamné les prises d'otages. Nous nous réjouissons de la récente libération de quatre otages et remercions le Qatar et l'Égypte pour les efforts qu'ils ont mis en œuvre à cette fin. Je demande également la libération de toutes les personnes en captivité et détenues prisonnières.

Le 17 octobre, le Bureau du Comité a publié une déclaration qui, entre autres, condamnait les meurtres et les blessures infligés à des milliers de civils, ainsi que le ciblage et la destruction massive des infrastructures civiles dans la bande de Gaza.

Israël, la Puissance occupante, est responsable de la protection des populations civiles et de la catastrophe humanitaire actuelle. Tout le monde avait alerté à plusieurs reprises des risques d'éclatement, le blocus illégal d'Israël, qui dure depuis 16 ans, ayant transformé la bande de Gaza en une prison à ciel ouvert et appauvri la population.

Nous condamnons fermement les frappes aériennes et les bombardements de représailles menés par Israël sur la bande de Gaza densément peuplée et qui, au 23 octobre, ont déjà tué plus de 4 651 Palestiniens, dont des femmes et plus de 1 873 enfants, et blessé plus de 14 245 Palestiniens. Des milliers d'autres personnes seraient encore sous les décombres de leurs maisons détruites.

Les crimes de guerre particulièrement odieux comprennent des attaques visant les infrastructures médicales, comme l'hôpital anglican Al-Ahli dans la ville de Gaza, où une frappe aérienne a tué

quelque 500 personnes, dont des enfants, des femmes, des hommes et du personnel médical, et celles visant des lieux de culte abritant des civils, comme l'attaque contre l'église orthodoxe grecque Saint Porphyrius, qui a fait des dizaines de morts et de blessés.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) estime que plus de 1,4 million de Palestiniens de Gaza ont été déplacés.

Le Comité condamne en outre l'ordre militaire donné par Israël aux Palestiniens du nord de Gaza d'« évacuer » vers le sud de la bande : il n'y a aucun endroit sûr où aller à Gaza.

Le déplacement forcé de personnes constitue une violation grave du droit international. Nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général et les organes des Nations Unies pour qu'Israël annule cet ordre d'évacuation. Nous ne pouvons rester les bras croisés et assister à une nouvelle Nakba infligée au peuple palestinien.

Monsieur le Président,

Les guerres ont des règles, que cette Organisation et cet organe doivent faire respecter et observer - systématiquement. Les punitions collectives, la privation de l'aide humanitaire, les attaques militaires visant des logements, des hôpitaux, des lieux de culte, des écoles et des

infrastructures où les civils cherchent refuge sont des violations du droit international humanitaire.

Nous exigeons un cessez-le-feu immédiat.

Israël doit immédiatement lever le siège complet de Gaza et permettre l'acheminement de nourriture, d'eau, d'électricité, de médicaments et d'autres approvisionnements de secours, car cette privation délibérée constitue une punition collective infligée aux 2,3 millions de Palestiniens qui vivent à Gaza, dont la moitié sont des enfants. Nous félicitons l'Égypte pour avoir facilité l'entrée de l'aide humanitaire indispensable à Gaza par le point de passage de Rafah et nous exhortons Israël à permettre l'acheminement sans entrave de l'aide. Par ailleurs, nous saluons l'organisation par l'Égypte du Sommet international du Caire pour la paix au Moyen-Orient qui s'est tenu le 21 octobre. Nous avons besoin de plus, et non moins, de dialogue.

L'UNRWA fait état de la perte de 35 membres de son personnel tués par les bombardements israéliens. Ses infrastructures abritent plus de 600 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, tandis que ses approvisionnements de secours s'amenuisent. L'organisme a demandé une aide d'urgence de 104 millions de dollars. Nous appelons tous les États Membres à apporter une aide financière d'urgence à l'UNRWA et à continuer à appuyer activement sa mission indispensable.

Nous regrettons que la situation se détériore aussi rapidement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, où 91 Palestiniens, dont plus de 20 enfants, ont été tués depuis le 7 octobre par les forces d'occupation et les colons israéliens.

Le Comité salue la décision de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, de collecter des preuves des crimes de guerre perpétrés par toutes les parties depuis le 7 octobre 2023. Elle se joint également à l'appel lancé à la Cour pénale internationale pour qu'elle engage une mission d'enquête sur les violations du droit international humanitaire. Les auteurs de toutes les violations des droits humains et du droit international perpétrées dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, doivent rendre compte de leurs actes.

Monsieur le Président,
Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants,

La crise actuelle a prouvé une fois de plus le caractère central de la question palestinienne pour la stabilité du Moyen-Orient et du monde. Tandis que nous mobilisons nos efforts sur le besoin immédiat de garantir un cessez-le-feu et de fournir l'aide humanitaire désespérément nécessaire, nous devons également impérativement

insister sur le fait que la solution à ce conflit n'est pas militaire. Nous devons nous concentrer sur nos objectifs de longue date : la fin de l'occupation israélienne et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir l'autodétermination et l'indépendance. Ce sont les piliers d'une paix juste et durable.

J'appelle le Conseil de sécurité et tous les États Membres à trouver une solution à leurs divisions et à agir sans plus attendre pour mettre fin au massacre et protéger le peuple palestinien. Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat et à une aide humanitaire d'urgence et sans entrave pour toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Enfin, le Comité réitère ses appels pour que de réels efforts internationaux soient déployés pour garantir la souveraineté et l'indépendance de l'État de Palestine selon les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et pour apporter une solution juste à la situation tragique des réfugiés palestiniens.

C'est la seule voie, et non une effusion de sang, pour parvenir à une résolution juste et durable de la question de la Palestine ainsi que pour la paix au Moyen-Orient.

Je vous remercie.